



Université
de Bretagne-Sud

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 13 février 2015

Délibération n° 16-2015

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le paiement des subventions aux associations étudiantes suivantes :

- la Palme verte (Découverte des différents Aspects de la plongée)	1275€
- Solidaire (projet photos avec adultes En situation de handicap)	350€
- Solidaire (Pas'ta caisse)	345,20€
- STERN (sois un héros, jette ton mégot)	500€
- STERN (A chaque faculté son fruitier)	1000€
- UNIZIC (projet bagad/fanfare)	4200€
- UNIZIC (Achats d'instruments de musique)	1000€
- UNIZIC (concert UNIZIC)	800€
- VANN ECO TOUR	1600€
- ARTSHOW	1200€
- BDE Bio (challenge scientifique)	500€

Membres en exercice : 26 membres

<u>Votes</u> : 14	Pour :	14
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 25 février 2015

Document mis en ligne le : 25 février 2015